

REER 2010

FERR
QUELLES SONT LES
MEILLEURES STRATÉGIES?
PAGE 10

LE POINT
SUR LE CELI
PAGES 8 ET 9



REER

OÙ INVESTIR?

Quels titres faut-il choisir parmi les actions, les fonds communs, les fonds négociés en Bourse, les CPG, les billets boursiers, les obligations et les parts permanentes? Notre chroniqueur Michel Girard fait le tour de la situation. Pour vous aider à prendre les bonnes décisions, *La Presse Affaires* vous présente son deuxième cahier REER 2010.

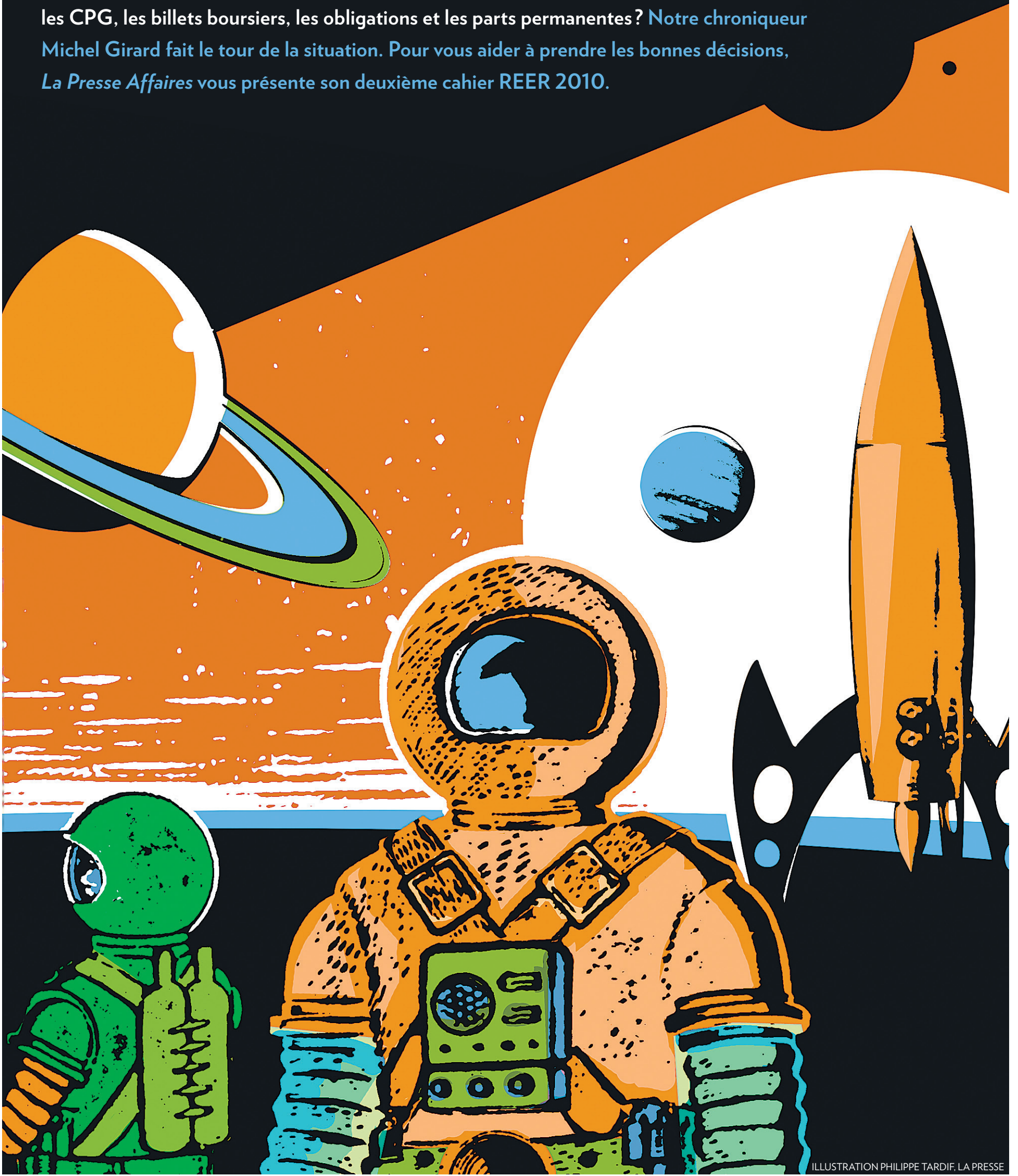


ILLUSTRATION PHILIPPE TARDIF, LA PRESSE

Recherchez-vous
— la —
valeur?

FONDS D'ACTIONS MACKENZIE SAXON

Le Fonds d'actions Mackenzie Saxon : un portefeuille vastement diversifié regroupant des sociétés bon marché du point de vue statistique. En sélectionnant des titres qui se négocient en deçà de leur valeur, l'équipe Saxon contribue à la protection de votre placement et vous aide à traverser tous les cycles du marché.

Vous recherchez la valeur? Tournez-vous vers Mackenzie.

Communiquez avec votre conseiller et découvrez la valeur sur notre site www.mackenziefinancial.com

Un choix avisé. **Mackenzie**
PLACEMENTS

REER 2010

Pas facile de faire de l'argent cette année



MICHEL
GIRARD
CHRONIQUE

Cette année, ce ne sera vraiment pas facile de faire de l'argent avec ses placements REER.

La conjoncture financière joue littéralement contre les épargnants investisseurs.

Voyons cela de plus près. La Bourse est devenue hautement vulnérable en raison de la spectaculaire hausse enregistrée en 2009. Le marché obligataire risque pour sa part de nous faire subir pour une rare fois des pertes... On attend le premier signal d'une inévitable remontée des taux d'intérêt.

Il nous reste les placements sûrs, à revenu d'intérêt. Pas de chance.

Là aussi, les perspectives ne sont guère encourageantes, encore moins stimulantes.

Les institutions financières se montrent chiches au possible. Elles n'offrent qu'un rachitique rendement en attendant la décision de la Banque du Canada de remonter son taux directeur.

CELI ou REER?

Mais tout d'abord, réglons une fois pour toutes « la » question de l'heure en matière de placements: faut-il privilégier le CELI ou le REER?

Selon moi, le CELI devrait être complémentaire à notre REER.

Cela laisse présager que la priorité demeure le REER où on a avantage à y investir le maximum de nos épargnes, jusqu'à la limite permise en fonction des droits de cotisation déterminés annuellement par Revenu Canada.

Les plus riches peuvent y investir jusqu'à un plafond de 22 000 \$ l'an.

Pourquoi favoriser le REER? Tout simplement parce qu'il nous procure d'alléchantes économies d'impôt. Évidemment, comme il s'agit d'un régime de report d'impôt, le fisc nous attend à la retraite. Pas grave.

Je tiens à vous rappeler que les entreprises se fendent en quatre pour reporter le plus possible l'impôt à payer. Si c'est fiscalement bon pour les

entreprises, je présume que c'est aussi le cas pour le commun des contribuables.

De toute façon, la majorité des contribuables disposeront à la retraite d'un revenu inférieur à leur revenu actuel. Par conséquent, les retraits des revenus accumulés dans le REER seront un jour imposés à un taux combiné fédéral/provincial inférieur à aujourd'hui.

De l'impôt à économiser

Une parenthèse s'impose ici. Le REER demeure prioritaire en autant que votre revenu est suffisamment élevé pour avoir de l'impôt à... économiser.

Les entreprises se fendent en quatre pour reporter le plus possible l'impôt à payer. Si c'est fiscalement bon pour les entreprises, je présume que c'est aussi le cas pour le commun des contribuables.

Après toutes les déductions permises, si vous n'avez pas d'impôt à payer, oubliez le REER. Vous allez y geler vos épargnes inutilement.

Le CELI est de toute évidence un bon véhicule de placement puisqu'il est très flexible.

Il nous permet d'y injecter jusqu'à 5000 \$ par année. Les revenus (gains en capital, intérêts, dividendes) s'accumulent à l'abri du fisc. Et en plus, on peut retirer notre capital quand bon nous semble et le réinvestir jusqu'à la limite permise.

Ses défauts? Il en a deux. Il ne procure aucune déduction fiscale et l'investissement est tout de même limité à 5000 \$ l'an.

Par contre, comme véhicule de placement complémentaire, le CELI a vraiment sa place dans notre portefeuille de finances personnelles. Les contribuables qui ont un portefeuille hors REER devrait y transférer une partie de leur

capital (jusqu'à 5000 \$ par année) et ainsi bénéficier de l'accumulation de revenus en franchise d'impôt.

Le CELI répondra aussi aux besoins des contribuables qui disposent d'un surplus d'épargne après avoir investi au maximum dans leur REER.

Une panoplie de placements

La table étant mise, vous trouverez dans le présent cahier une panoplie de placements qui m'apparaissent appropriés dans le cadre de la présente fin de campagne REER. La sélection de tel ou tel placement dépend carrément de votre degré de tolérance au risque.

Comme il est impossible de prévoir les meilleurs moments pour investir en Bourse, je vous conseille d'échelonner, sur une période de temps X, vos achats en trois ou quatre tranches d'investissement si les marchés vous apparaissent trop élevés.

D'autre part, quand vous avez engrangé sur papier d'alléchants profits (15, 20, 30% ou plus) avec certains titres ou fonds communs, réduisez votre appétit et encaissez donc une partie de vos gains.

En fait, désinvestissez-vous graduellement. Si vos valeurs continuent de grimper, vous serez content d'en avoir conservées une partie et si, dans le cas contraire, elles chutent, vous serez heureux d'avoir encaissé une partie de vos profits.

Pour joindre notre journaliste: michel.girard@lapresse.ca



Boudreau



Nicolas Boudreau, 34 ans

Signe astrologique: décroché, ascendant pas compliqué

Déteste le mot « imbraglio »

Expression fétiche: on peut-tu faire ça simple ?

DATE LIMITE: 1^{er} MARS

MON PROFIL. MON REER.

Vous aimez vous simplifier la vie. Les portefeuilles Diapason: dix solutions, dont une parfaite pour vous.

- Solution clés en main
- Accès aux marchés financiers
- Investissement comptant ou par versements

Chez Desjardins, découvrez des placements REER qui collent à votre profil. Pour en savoir davantage, rencontrez votre conseiller.

Solutions de placement

FONDS
Desjardins

PORTEFEUILLES DIAPASON

1 800 CAISSES desjardins.com/reer

Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

Les Fonds Desjardins sont offerts par les représentants en épargne collective de Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir.

Des parts permanentes et spéciales

MICHEL GIRARD

À chaque campagne REER, on retrouve toujours un placement doté d'un petit côté exotique.

Cette année, je donne le prix au Mouvement Desjardins, et ses parts permanentes.

Ce n'est pas un nouveau placement sauf que... pour la première fois depuis 11 ans, Desjardins a lancé une nouvelle émission sur le marché l'été dernier.

D'ici la fin de la présente campagne REER, l'émission en cours des nouvelles parts permanentes pourra atteindre le plateau de 1,2 milliard de dollars.

De tous les placements REER en vente cette année, l'émission des nouvelles parts permanentes s'annonce pour être la plus populaire auprès des Québécois.

À quoi attribue-t-on cette popularité? À un seul facteur: le rendement offert.

En effet, les parts permanentes rapportent depuis les cinq dernières années un rendement annuel composé d'environ 4,25%.

Placements conservateurs
Faisant partie de la catégorie des placements conservateurs, au même titre que les CPG et dépôts à terme, force est d'admettre que le rendement de 4,25% apparaît extrêmement généreux.

Mais cette apparente générosité repose sur plusieurs facteurs non négligeables.

Un, les parts permanentes ne sont pas garanties par l'Assurance-dépôt.

Par contre, elles bénéficient de la « garantie » Desjardins, ce qui, à mes yeux, est du pareil au même!

Deux, on est théoriquement obligé de conserver ses parts permanentes jusqu'à la pré-retraite de 60 ans ou retraite à 65 ans, à la condition de les avoir détenues durant un minimum de cinq ans. Ou jusqu'à son décès. Toutefois, il est possible de contourner ces échéances, en les revendant à d'autres membres des caisses Desjardins, par l'entremise d'un « marché secondaire ».

Trois, les parts permanentes sont vendues exclusivement par les caisses Desjardins.

Pour y accéder, il faut donc y ouvrir un compte dans une des 500 caisses participantes. Et lesdites parts seront détenues dans un REER de la caisse où vous les achèterez.

Dernier point à retenir: l'argent récolté à même l'émission des parts permanentes a pour fins d'augmenter la capitalisation des caisses Desjardins.

REER 2010

Des suggestions de titres pour un marché haussier

MICHEL GIRARD

Après deux premières semaines à la hausse, les Bourses ont changé de cap et traversé une période de correction.

C'est en soi une bonne nouvelle, si l'on veut que les investisseurs réinvestissent massivement. Une correction de 10 % serait probablement bienvenue.

La spectaculaire flambée boursière de 60 % survenue entre le début de mars 2009 et la mi-janvier a eu pour effet d'une part de ralentir l'ardeur des investisseurs, et de provoquer une vague de prises de profits.

Au plan fondamental, les acteurs importants de la Bourse ajustent leurs portefeuilles en fonction du dévoilement des derniers résultats financiers, des hauts et des bas de la reprise économique mondiale, de leur anticipation des taux directeurs des banques centrales et des pressions inflationnistes.

Restons quand même positifs. Depuis 1956, nous avons survécu à 11 marchés baissiers. Lors de ces marchés baissiers enclenchés par Wall Street, le principal indice de la Bourse américaine, le S&P 500, a chuté en moyenne de 33 %. Et lors de ces 11 cycles baissiers, le principal indice de la Bourse de Toronto (S&P/TSX) a enregistré une baisse moyenne de 25 %.

Malgré ces reculs majeurs, la Bourse a constamment poursuivi sa longue et tortueuse marche vers de nouveaux sommets. Et ce, en dépit du 11 septembre 2001 (attaque contre le World Trade Center); de l'éclatement des bulles (internet, haute technologie et communications en 2000;

immobilière et financière en 2007); des nombreux scandales boursiers (Enron, WorldCom, Nortel, etc.); et des bandits à la Madoff, Lacroix et cie.

Remarquez que les marchés nord-américains accusent encore un recul de 25 % à 30 % par rapport à leurs sommets historiques du précédent « bull market ».

Cela ne veut pas dire que la Bourse est actuellement sous-évaluée pour autant. Pour que les grands indices boursiers continuent de gagner solidement du terrain, il faut une bonne reprise économique et une croissance marquée des profits des entreprises.

En Bourse, il n'y pas de recette miracle pour faire de l'argent à coup sûr.

Sélection

Pour ma part, j'aime bien la méthode de sélection mise au point par le conseiller Robert Hurtubise, de la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Sa méthode hautement sophistiquée repose sur les transactions d'initiés, voire les dirigeants et administrateurs des sociétés inscrites en Bourse.

Il n'y a pas de méthode parfaite. Mais je prends pour acquis que les initiés sont drôlement bien placés pour prendre leurs décisions d'acheter ou pas des actions de leurs entreprises sur le marché.

Quand ils décident de puiser dans leurs poches pour acquérir sur le marché des actions de leur entreprise, cela laisse clairement présager qu'ils anticipent réaliser un bon coup d'argent.

On s'entend que rien ne les oblige à investir davantage dans leur entreprise, d'autant

qu'ils peuvent déjà acquérir des actions par l'entremise d'un régime d'options et d'actionariat.

Voici les titres qu'il surveille:

> **Titres canadiens:** iShares CDN REIT sector Index Fund (XRE), Agnico-Eagle Mines, BCE, Canadian National Railway, Cenovus Energy, TransCanada Corp, Sherritt International, Onex.
> **Titres américains:** AT&T, Bank of America, Coca-Cola, CVS Caremark, Verizon Communications, iShares Dow Jones U.S. telecommunications (IYZ)

Suggestions

Maintenant, voici un rappel des suggestions formulées en début d'année par des stratèges consultés par *La Presse Affaires*.

Jean Duguay, vice-président Placements pour le Groupe Eterna:

> **Titres canadiens:** Suncor Énergie, Canadian Natural Resources, Agrium, Potash, Teck Resources
> **Titres américains:** Wells Fargo, Bank of America, Pepsi, Johnson & Johnson, Intel, Microsoft

Christian Godin, vice-président principal chez Montrusco Bolton:

> **Titres canadiens:** les fonds négociés XIU (pour l'indice S&P/TSX 60), ou le XIC (pour l'indice composé).

Jacques Chartrand, président, Gestion de portefeuille SelexiaPLUS:

> **Titres canadiens:** Sun Life, Industrielle-Alliance, Rona, Astral Média, Quebecor et Suncor.



ILLUSTRATION LA PRESSE

Luc De La Durantaye, premier vice-président pour CIBC Gestion globale d'actifs:

> **Titres canadiens:** Canadian Natural Resources, SNC Lavalin, Manuvie, Teck Resources, Finning, Canadien National.

Vincent Delisle, Stratège en chef pour Scotia Capitaux:

> **Titres canadiens:** Great-West, Rona, CP, Suncor, Potash, RIM, Quebecor, Metro.

Denis Durand, associé principal, Jarislowsky Fraser:

> **Titres étrangers:** British Gas, Comcast

> **Titres canadiens:** Shoppers Drug Mart, Banque Scotia, Research in Motion

Jean-Paul Giacometti, associé de Gestion de placements Claret:

> **Titres canadiens:** Dorel, Jean Coutu, Indigo, Paladin Labs, Timberwest
> **Titres américains:** Powershares DB Agriculture, Amgen, Zimmer Holdings.

Luc Girard, directeur du groupe-conseil en portefeuilles, Valeurs mobilières Desjardins:

> **Titres canadiens:** Eldorado, Agrium, Manuvie, Rona, Bombardier, SNC, Research In Motion.

> **Titre étranger:** FNB pays émergents (GMM sur New York).

Pierre Lapointe, stratège, marchés financiers, Financière Banque Nationale:

> **Titres canadiens:** Suncor Energy, Groupe Aeroplan

> **Titre américain:** S&P North American Technology (IGM)

Dominique Vincent, gestionnaire de portefeuille, MacDougall & MacTier:

> **Titres canadiens:** Financière Power, Banque TD, Weston, CN, Bombardier, Aecon, Armtex, Crescent Point, Suncor, Teck Resources

> **Titres américains:** Walmart, Microsoft, GE, AAXJ (international).

CHOIX POUR LES FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Pour ne pas se compliquer la vie... boursière

MICHEL GIRARD

Si vous ne voulez pas vous casser la tête avec la Bourse, j'ai une solution pour vous: contentez-vous de négocier uniquement des parts de FNB (fonds négociés en Bourse), comme les iShares inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.

Ces produits clonent tout simplement des indices boursiers. Il vous suffit dès lors de suivre l'évolution des indices que vous détenez pour prendre votre décision de vendre ou d'acheter.

Évidemment, vous ne battez jamais le marché... puisque vos fonds en copieront intégralement ou presque le rendement.

Mais entre nous, sachez qu'au-delà de la moitié des gestionnaires des caisses de retraite et des fonds communs d'actions se font battre bon an,

mal an par les indices boursiers. Sentant l'engouement des investisseurs pour les FNB, on a vu apparaître dans le paysage financier une panoplie de nouveaux produits.

L'industrie des valeurs mobilières a laissé libre cours à sa grande créativité et ainsi on se retrouve aujourd'hui avec une multitude de FNB spécialisés dans des secteurs et sous-secteurs financiers.

Somme toute, on est train de transformer ces produits en une industrie de fonds spécialisés, à l'instar de ce qu'on a fait du côté des fonds communs de placement et leurs milliers de fonds sectoriels.

Le problème? Les investisseurs recommencent à faire du « stock picking », en essayant de dénicher les secteurs les plus prometteurs.

Je leur souhaite bonne chance!

Lesquels choisir?

Mais si vous voulez détenir un portefeuille à la fois simple à gérer, tout en étant hautement compétitif, je vous conseille de limiter votre choix aux FNB suivants, lesquels sont tous négociés à la cote de la Bourse de Toronto. Les voici, avec leurs symboles boursiers.

XIU (iSharesMC CDN LargeCap 60 Index Fund): le portefeuille copie le rendement du populaire indice S&P/TSX 60 de la Bourse de Toronto, lequel couvre 60 grandes sociétés canadiennes. Il a rapporté un rendement de 31,5 % en 2009 et un rendement annualisé de 8,5 % sur cinq ans.

XIC (iSharesMC CDN Composite Index Fund): ce FNB suit à la trace l'indice S&P/TSX Composite de la Bourse de Toronto, et ses 300 sociétés canadiennes. Rendement en 2009: 34,5 %. Sur cinq, le rendement annuel composé s'élève à près de 8,0 %.

XIN (iSharesMC CDN EAFE International Index Fund): il reproduit la performance de l'indice international MSCI EAE0 et ce, couvert en dollars canadiens.

Cet indice dispose d'un portefeuille diversifié de titres de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient. Le rendement en 2009 a atteint 18,1 %. Sur cinq ans: il est dans le rouge de 1,3 % l'an.

XSP (iSharesMC CDN S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index Fund): c'est le FNB le plus représentatif de Wall Street. Il copie la performance de l'indice S&P 500 de la Bourse de New York, soit l'indice des 500 grandes multinationales américaines. En 2009, il a rapporté un rendement de 22,9 %. La période de cinq ans? Il affiche une perte de 2,2 % par année.

XCH (iShares China Index Fund (XCH): comme véhicule boursier pour suivre le marché boursier chinois, vous serez en voiture. Le fonds XCH reproduit le rendement de l'indice FTSE/Xinhua China 25 Index. Il vient tout juste d'être lancé sur le marché canadien.

Dubuc

Peur bleue: tomber malade
Verse 5 000 \$ par année dans son REER

MON PROFIL. MA SÉCURITÉ FINANCIÈRE.

Vous cotisez à votre REER pour vous rapprocher un peu plus chaque jour de votre rêve. Mais pourrez-vous toujours le faire s'il survient un imprévu ?

Grâce à l'**assurance en cas d'invalidité ou de maladies graves**, vous pourriez obtenir un **montant libre d'impôt** pour faire face à vos obligations et continuer de cotiser à votre REER, l'esprit en paix.

Afin de protéger votre capacité d'épargner, rencontrez le conseiller en sécurité financière¹ de votre caisse.

ASSURANCE VIE, INVALIDITÉ ET SANTÉ

desjardins.com

Desjardins
Sécurité financière™

Conjuguer avoirs et êtres

¹ Employé de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.
² Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Vie, santé, retraite

Êtes-vous cigale ou fourmi?



Maintenant disponible!

SimulR

Outil simplifié de simulation
des revenus à la retraite

jeplanifie.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec

REER 2010

Des fonds gonflés à bloc

MICHEL GIRARD

L'industrie des fonds communs de placement est gonflée à bloc de ce temps-ci.

Après avoir largement bénéficié de la forte remontée des bourses à l'échelle mondiale, leurs équipes de conseillers financiers ont des beaux résultats à présenter à la clientèle.

À pareille date l'an dernier, c'était tout le contraire. Les conseillers jouaient à l'autruche à la suite de la gigantesque débandade de la Bourse.

Nombre d'entre eux devaient passer le plus clair de leur temps à rassurer les détenteurs des parts.

Peu d'épargnants osaient investir davantage dans les fonds d'actions. C'est vraiment dommage. On se rend compte aujourd'hui qu'une fortune attendait les investisseurs qui avaient les nerfs suffisamment solides pour acheter des parts des fonds d'actions.

Voici une sélection de fonds parmi les mieux cotés de leur catégorie respective.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

FONDS	RENDEMENT 1 AN
Altamira	39,1%
Bissett actions canadiennes	40,3%
Fidelity Grande capitalisation	37,2%
IA Clarington canadien	37,9%
RBC actions canadiennes O'Shaughnessy	28,6%
ScotiaMcLeod portefeuille canadien	40,7%
Templeton actions canadiennes	38,9%
Astra Actions canadiennes Natcan	33,3%
Beutel Goodman action canadiennes	24,1%
Investors entreprises québécoises	34,9%

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

FONDS	RENDEMENT 1 AN
Franklin Templeton américaines A	34,0%
AIC sicav américain (US\$)	35,4%
CI Catégorie actions américaines (US\$)	40,4%
Dynamique Valeur américaine (US\$)	35,9%
Fidelity potentiel Amérique-A (US\$)	39,3%
AGF Cate croissance américaine (US\$)	35,2%
BMO Nesbitt actions américaines (US\$)	26,1%
Investors croissance grande capitalisations	27,1%

FONDS ÉQUILIBRÉS CANADIENS

FONDS	RENDEMENT 1 AN
Acuity équilibré canadien	33,7%
Banque Nationale revenu mensuel	29,8%
Dynamique Diversifié d'actif réel	38,8%
Fidelity Revenu mensuel élevé	39,1%
Investors Fonds canadien équilibré	45,8%
Trimark Diversified Income	24,6%
CIBC Very Aggressive Portfolio	25,5%

FONDS MARCHÉS ÉMERGENTS

FONDS	RENDEMENT 1 AN
AGF marchés émergents	60,3%
Mackenzie marchés émergents (\$US)	67,7%
CI fonds marchés nouveaux (\$US)	75,1%
BMO marchés en développement	46,8%
CIBC marchés émergents	42,3%
Desjardins marchés émergents	53,9%
Fonds des marchés émergents TD	41,1%
HSBC actions BRIC	58,9%
Fonds India Chine Excel	49,1%

FONDS ÉQUILIBRÉS CONSERVATEURS

FONDS	RENDEMENT 1 AN
AIM équilibré canadien	10,0% (7,6% depuis 1992)
BMO de l'allocation de l'actif	12,8% (6,7% depuis 1988)
CIBC équilibré	12,5% (6,2% depuis 1987)
Desjardins Équilibré Québec	21,8% (6,4% depuis 1997)
Dynamique FocusPlus équilibré	15,6% (6,9% depuis 1996)
Fidelity équilibré Canada	23,2% (6,9% depuis 2001)
RBC revenu mensuel	15,4% (7,5% depuis 1997)
Scotia canadien équilibré	14,3% (6,5% depuis 1990)

Tai-chi ou karaté?

Avant de cotiser à votre REER, découvrez quel type d'investisseur vous êtes vraiment.

Pour prendre des décisions éclairées en matière de REER, il est essentiel de savoir quel type d'investisseur vous êtes. Pour découvrir votre profil, consultez un professionnel en placement de BMO ou visitez-nous en ligne. Nous vous proposerons des options de placement adaptées à votre profil.

Visitez bmo.com/profil

BMO  Banque de Montréal
Ça a du sens. Profitez.^{MC}

Les contraignants CPG et billets boursiers

MICHEL GIRARD

Au nombre des plus populaires véhicules de placement REER de la dernière décennie, on retrouve en tête de lice les CPG boursiers vendus par les institutions bancaires et les billets boursiers distribués par les maisons de courtage. Vaut-il encore la peine d'y investir nos épargnes ?

Avant de me prononcer, faisons une brève rétrospective.

Ces placements promettaient le meilleur des deux mondes : le détenteur des CPG et billets boursiers pouvait ainsi profiter de la performance de la Bourse, et ce sans courir le moindre risque de perdre un cent du capital investi.

Boursicoteurs malmenés

Avec une telle promesse des institutions financières, il fut relativement facile de convaincre les petits boursicoteurs et les grands néophytes de la Bourse qu'ils allaient mettre la main sur un placement en apparence miraculeux.

Et elles en ont vendus des CPG et billets boursiers pour des dizaines et des dizaines de milliards de dollars. Juste au Québec, le Mouvement Desjardins en a distribués à sa clientèle pour plus de 9,5 milliards.

L'autre très important acteur québécois dans cette gamme de produits boursiers à capital protégé est la Banque Nationale (et sa filiale la Financière Banque Nationale). Si l'on se base sur les nombreuses émissions effectuées lors de la décennie, elle en a écoulés autant que Desjardins, sinon plus.

Notez que toutes les institutions bancaires et maisons de courtage ont largement participé à populariser les CPG et billets boursiers. Même Épargne Placements Québec a son CPG boursier, du nom de « Obligations boursières ».

Question

La grande question : les détenteurs des CPG et billets boursiers ont-ils fait l'argent ?

Eh bien, la grande majorité des émissions effectuées jusqu'en 2008 n'ont rien rapporté à leurs détenteurs.

Dans les faits, tout allait rondement jusqu'en octobre 2007, moment où Wall Street atteignait son sommet historique de tous les temps. Et du côté de la Bourse canadienne, on engrangeait des profits sur papier jusqu'à la fin du printemps 2008.

Puis, bang ! La bulle immobilière américaine (et ses *subprimes* d'hypothèques à risques) éclate.

Résultat : les marchés boursiers coulent à pic, les indices perdant de 50 à 60% de valeur.

Et les détenteurs des CPG et billets boursiers se ramassent avec des placements qui ne rapportent plus un cent.

Malgré la piètre performance passée des CPG et billets boursiers, les institutions reviennent à la charge avec de nouvelles émissions. Desjardins et Banque Nationale restent fort actives dans ce type de véhicule de placement. Épargne Placement Québec essaie pour sa part de tirer son épingle du jeu avec ses Obligations boursières à capital protégé.

COMMENT S'Y RETROUVER

MOUVEMENT DES JARDINS

> Indice canadien (S&P/TSX 60)

a) Terme de 3,5 ans : rendement plafonné à 15% (4,07% l'an)

b) Terme de 5 ans : rendement plafonné à 30% (5,39% l'an)

> Indice américain (S&P 500)

a) Terme de 5 ans : rendement plafonné à 30% (5,39% l'an)

> Indice outre-mer (1/3 européen, 1/3 Royaume-Uni, 1/3 Japon)

a) Terme de 5 ans : rendement plafonné à 30% (5,39% l'an)

BANQUE NATIONALE

CPG indiciel S&P/TSX 60

a) Terme de 3,5 ans : rendement plafonné à 15% (4,07% l'an)

b) Terme de 5 ans : rendement plafonné à 30% (5,39% l'an)

CPG Avantage 8 Canadien Plus intérêts simples

a) Référence : un portefeuille de huit actions canadiennes

b) Terme de 5 ans : avec rendement maximum de 45%, incluant un minimum de 1% par année.

BILLETS de dépôt Blue Chip Mondial II

a) Référence : portefeuille de 20 sociétés internationales

b) Terme : 8 ans

c) Particularité : le placement est rachetable au gré de la banque quatre années après l'émission. Dans un tel cas, le rendement sera de 39,87% (8,75% par année).

d) Si la Banque Nationale n'exerce pas son droit de rachat, le rendement du placement équivalra à la hausse du portefeuille de référence.

BILLETS de dépôt Blue Chip Canadien III

a) Référence : portefeuille de 20 sociétés canadiennes

b) Terme : 8 ans

c) Le placement est rachetable au gré de la banque quatre années après l'émission. Si tel est le cas, le rendement sera de 39,87% (8,75% l'an)

d) À défaut d'être racheté, le placement rapportera le rendement intégral du portefeuille de référence.

ÉPARGNE PLACEMENT QUÉBEC

Émission d'obligations boursières.

a) Portefeuille de référence : l'indice Québec-30

b) Terme de 5 ans : rendement plafonné à 60%

c) Terme de 10 ans : rendement illimité

Notez que la plupart des autres banques offrent également des CPG boursiers à leur clientèle, selon des conditions similaires.

Une mise en garde s'impose. Comme les CPG boursiers ne peuvent être encaissés qu'à échéance et que le rendement est plafonné, cela empêche les détenteurs de profiter des fortes hausses boursières pour encaisser leurs profits.

La dernière décennie nous a clairement démontré que la stratégie axée sur la conservation de ses titres à long terme pouvait nous faire rater de lucratives prises de profits. Ce qui était le cas avec la plupart des émissions de CPG et billets boursiers.

Notez que les émetteurs de billets boursiers nous permettent généralement de vendre nos billets sur une sorte de marché secondaire. Le hic ? Ils nous rachètent les billets à grands escomptes, ce qui est vraiment peu intéressant.

FTQ ET CSN

Des choix alléchants

MICHEL GIRARD

En raison des alléchants crédits d'impôt accordés par Québec et Ottawa, les deux fonds de travailleurs demeurent des incontournables de la campagne REER.

Alors que le Fonds de solidarité de la FTQ rapportait un compétitif rendement de 11,7%, Fondation de la CSN décevait avec un modeste rendement de 4,8% pour la période allant du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009. Profitant eux aussi de la hausse boursière des trois derniers trimestres, les deux fonds syndiqués ont pu récupérer une partie des pertes subies en 2008.

Pour lui permettre d'attirer plus d'investisseurs, le gouvernement Charest a bonifié le crédit d'impôt provincial de Fondation, celui-ci passant de 15% à 25% de la somme investie. C'est donc dire que Fondation offre maintenant des crédits totaux de 40%, avec 15% au fédéral.

Solidement assis sur un actif global de 7 milliards, et un actionariat de 571 000 travailleurs, le Fonds de solidarité continue d'offrir ses crédits d'impôts de 30%, soit 15% du fédéral et 15% du provincial. Le Fonds FTQ dispose d'un actif 10 fois plus élevé que Fondation et compte six fois plus d'actionnaires.

Il va de soi que le seul véritable attrait des deux fonds de travailleurs porte exclusivement sur les généreux crédits d'impôts offerts en sus des déductions fiscales accordées en vertu des placements REER.

Forcés d'investir 60% de leur actif dans des PME québécoises, les deux fonds de travailleurs représentent forcément un placement à risque élevé. Et ils sont en outre contraignants puisqu'il faut les conserver jusqu'à la retraite ou pré-retraite.

Voilà pourquoi je les recommande surtout aux gens qui approchent de leur retraite ou pré-retraite.

Si vous êtes à 25 ans de votre retraite, force est d'admettre que le 30% ou le 40% de crédits d'impôt représentent des peccadilles (1% et des poussières) sur la base annualisée. Par contre, si vous êtes à trois ans de votre retraite ou pré-retraite, le coussin de protection annuelle passe à 9% ou plus.

Pour minimiser le risque d'un investissement dans les fonds de travailleurs, je propose de réinvestir dans un REER traditionnel les économies d'impôts que ces fonds procurent.



✓ C'EST MAINTENANT OFFICIEL.

« Meilleur résultat en matière de satisfaction de la clientèle d'investisseurs ayant recours aux services des firmes de courtage à commissions réduites » au Canada*

- J.D. Power and Associates.



Saviez-vous que chez Disnat, vous pouvez négocier pour aussi peu que 5 \$ par transaction ? Et ce n'est pas tout ! Nous vous proposons une offre complète adaptée à vos besoins : service personnalisé, technologie de pointe, analyses d'experts et recherche approfondie.



En vous fiant à l'expertise, aux outils et au service à la clientèle de qualité offerts par Disnat, vous pourrez prendre rapidement des décisions éclairées en matière de négociation. N'attendez plus : maîtrisez vos actions avec Disnat.

Pour savoir comment Disnat peut ajouter de la valeur à vos négociations en ligne :

disnat.com | 1 888 575-5551



* Disnat a obtenu le meilleur pointage parmi les sept firmes de courtage à commissions réduites analysées dans l'étude exclusive J. D. Power and Associates 2009 Canadian Discount Brokerage Investor Satisfaction Study™. Cette étude exclusive menée auprès de 2 696 répondants tendait à mesurer les expériences et la satisfaction des investisseurs à titre de clients. Les résultats de cette étude sont basés sur les expériences et les perceptions des consommateurs sondés en mai et juin 2009. Les expériences peuvent varier. Consulter le site jdpower.com/ca.

** Certaines conditions s'appliquent. Visitez disnat.com pour plus de détails.

Disnat est une division de Valeurs mobilières Desjardins, membre FCPE.

REER 2010

L'inquiétant marché obligataire

MICHEL GIRARD

Ça s'annonce mal pour le marché obligataire. Pour une rare fois, un grand nombre d'investisseurs institutionnels et de stratèges de maisons de courtage s'attendent à une contre-performance de la part du marché des obligations négociables.

L'indice de référence du marché obligataire, le DEX Univers, a rapporté un rendement annuel composé de 6,7% au cours des 10 dernières années. En 2010, on craint des pertes...

La raison est bien simple. Comme les taux directeurs des banques centrales sont littéralement au plancher, ils ne peuvent conséquemment que remonter.

La seule question sans réponse jusqu'à présent: quand le mouvement à la hausse sera-t-il amorcé? En juin prochain, en septembre, en décembre?

Chose certaine, sitôt la reprise économique bien établie, la Réserve fédérale enclenchera la remontée de son taux directeur, ce qui déclenchera automatiquement, ou presque, une hausse mondiale des taux directeurs.

Vous allez me dire qu'un quart de point, par-ci par-là, il n'y rien là. Faux.

Le marché obligataire, c'est comme la Bourse. Ça anticipe l'amplitude des baisses et des hausses de taux d'intérêt, non pas à court terme, mais à long terme.

Si les grands «joueurs» du marché obligataire, à savoir les gestionnaires de caisses de retraite et des fonds communs d'obligations, croient que les taux directeurs grimperont, par exemple, de trois ou quatre points de pourcentage d'ici les quatre prochaines années, la correction obligataire risque d'être assez violente.



ILLUSTRATION LA PRESSE

Obligations 101

Je vous rappelle que la valeur marchande des obligations négociables (gouvernementales, corporatives) fluctue en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Et plus l'échéance d'une obligation est éloignée, plus sa valeur marchande est sujette à fluctuer avec amplitude.

Quand les taux baissent, la valeur marchande grimpe et vice-versa, lorsque les taux montent, la valeur marchande chute. Si le marché obligataire vous intéresse, plusieurs choix s'offrent à vous.

Vous pouvez acheter des obligations individuelles, par l'entremise de votre maison de courtage. Chacune d'entre elles détient un vaste lot d'obligations gouvernementales et corporatives,

de diverses échéances. Vous devrez puiser à l'intérieur de la «réserve» de votre maison de courtage. La commission de la firme de courtage est incluse dans le prix de vente ou d'achat qu'on vous proposera.

Comme autre véhicule de placement pour investir dans le marché obligataire, il y a les fonds communs d'obligations, également appelés fonds de titres à revenu fixe.

En voici cinq bien classés, suivis de leur performance en 2009.

- > Addenda d'obligations: 9,0%;
- > Beutel Goodman obligations: 11,8%;
- > Desjardins obligations opportunités: 12,2%;
- > Dynamique obligations avantage: 13,7%;
- > Fonds d'obligations RBC: 9,9%.

Fonds négociés en Bourse

Si vous ne voulez pas vous casser la tête avec la sélection des fonds d'obligations ou des obligations individuelles, vous pouvez opter pour les iShares spécialisés dans les obligations négociables. Ces fonds sont négociés en Bourse, au même titre que des actions.

Il y en a six fonds iShares disponibles sur les titres à revenu fixe. En voici la liste, incluant le symbole boursier et le rendement procuré en 2009.

- > iShares CDN Bond Index Fund (XBB) offre une exposition à l'ensemble du marché obligataire: 4,98%;
- > iShares CDN Corporate Bond Index Fund (XCB) présente une exposition au marché des obligations de sociétés de première qualité: 15,10%;
- > iShares CDN Government Bond Index Fund (XGB) procure une exposition au marché des obligations garanties par l'État: 1,22%;

> iShares CDN Long Bond Index Fund (XLB), pour une exposition à l'indice des obligations à long terme: 5,31%;

> iShares CDN Real Return Bond Fund (XRB) porte sur les obligations protégées contre l'inflation: 14,13%

> iShares CDN Short Bond Index Fund (XSB) correspond à l'indice des obligations à court terme: 4,34%.

De tous ces iShares d'obligations, le moins vulnérable devant l'éventuelle hausse de taux d'intérêt devrait être le XSB.

Pas facile

Mais il n'y en aura pas de facile dans le marché obligataire.

Pour nous sortir de la deuxième plus grande crise de l'histoire, les pays industrialisés se sont lourdement endettés en injectant dans l'économie mondiale des milliers de milliards de dollars.

Cela a eu comme effet monstre de forcer les gouvernements à augmenter considérablement leurs dépenses, provoquant par le fait même de lourds déficits opérationnels et une hausse de la dette publique.

Théoriquement, ce surendettement des pays industrialisés devrait exercer de fortes pressions sur les taux d'intérêt. Eh bien, non! les banques centrales, comme la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada, font littéralement fi de ces logiques pressions.

Elles maintiennent artificiellement leurs taux à 0% ou presque. Les leaders des banques centrales américaines et canadiennes veulent éviter à tout prix le moindre irritant susceptible de compromettre la fragile reprise économique.

Irritant ou pas, les taux vont repartir à la hausse. Tenons-nous-le pour dit!

C'EST FACILE DE CHOISIR SON

REER

LE NOM LE DIT

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBECVOTRE
REER
GARANTI
À 100%

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE
1%la première année
pour les nouveaux fonds
REER, FERR, CRI et FRVÉpargne
Placements
QuébecDes
placements
conservateurs
de court terme

MICHEL GIRARD

Si vous cherchez des placements REER super rentables et sans risque, oubliez cela. Ça n'existe pas.

Que retrouve-t-on dans la catégorie des placements sans risque? Il y a la kyrielle de CPG (certificats de placement garanti), les divers produits financiers distribués par Épargne Placements Québec, les parts permanentes Desjardins, les fonds de marché monétaire...

Ce sont tous des REER par eux-mêmes, pouvant être détenus par l'entremise de chaque institution financière émettrice.

Par contre, si vous détenez un REER autogéré, il y a un autre placement «conservateur» intéressant: les obligations gouvernementales (municipales, provinciales, fédérales et sociétés d'État) et les coupons détachés des mêmes obligations. Pour ne pas courir de risque, il faut toutefois les conserver jusqu'à échéance, ce qui vous permettra de récupérer le capital initialement investi.

Tous ces véhicules de placement REER ont un point en commun. Il s'agit de placements à revenu d'intérêt. C'est donc dire que le rendement de ces placements sera tributaire de l'évolution du taux directeur de la Banque du Canada.

Comme vous savez, ce taux est à son creux historique, soit 0,25%. Du coup, tous les placements REER à revenu d'intérêt rapportent présentement un maigre rendement.

Pour le terme d'un an, les banques offrent à peine un minable 0,40% sur leurs CPG d'un an. Pour les termes de deux à cinq ans, le rendement passe respectivement de 1,10% à seulement 2,0%.

Vu le faible rendement offert, je vous invite à miser sur le court terme, genre une année, ou deux ans, gros maximum.

Pourquoi? Parce qu'il est écrit dans le ciel que les banques centrales vont devoir commencer à rehausser leur taux directeur d'ici la fin de l'année. Et d'ici 2014, celui-ci devrait bondir royalement, passant de 0,25% (taux actuel) à quelque 4,5%, si l'économie tourne à plein régime.

Si le taux directeur augmente sensiblement, il va de soi que les institutions financières emboîteront le pas, et elles devront hausser proportionnellement le rendement de leurs CPG et dépôts à terme.

RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ (RAP)

Plusieurs conditions à remplir

MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

Alors qu'il atteint cette année l'âge de la majorité, le Régime d'accession à la propriété (RAP) a la réputation d'être bien connu de la population.

Bien qu'il soit largement utilisé, il ne faudrait toutefois pas tenir le RAP pour acquis, rappellent les spécialistes, alors que les ventes de propriétés atteignent des sommets en raison des taux d'intérêt actuels historiquement bas.

Pour y avoir droit, les nouveaux propriétaires doivent remplir plusieurs conditions.

D'abord, quelqu'un qui souhaite garnir davantage son REER en prévision de l'achat d'une propriété devrait le faire sans attendre.

« Avant de pouvoir sortir les sommes de son REER pour le RAP, elles doivent y avoir été déposées pour un minimum de 90 jours. Sinon, ces sommes deviennent imposables. C'est l'une des conditions au RAP les plus méconnues du grand public », indique Jean-Rémy Deschênes, responsable affaires en gestion du patrimoine chez Desjardins.

Il faut également préparer son coup, question d'avoir les liquidités nécessaires sans avoir à « casser » des placements avant terme.

« Il y a des gens qui prennent des semaines à choisir leurs rideaux, mais qui ne veulent pas accorder du temps à la gestion de leurs finances! L'achat d'une maison n'est pas quelque chose qu'on fait de façon précipitée. Cela se planifie », affirme Maria Luise Neuper, conseillère senior, gestion de patrimoine, Banque Nationale Groupe Financier.

Et attention! On ne peut pas bénéficier du RAP à partir d'un compte de retraite immobilisé (CRI), ni d'un REER immobilisé.

De plus, pour pouvoir profiter du RAP, il faut avoir une offre d'achat acceptée et on doit prendre possession de la propriété avant le 1^{er} octobre de l'année suivant le retrait.

« Si jamais l'une des conditions d'achat n'est pas respectée et que l'offre tombe, on doit aussi annuler le RAP », précise M. Deschênes.

25 000 \$ maximum

Depuis un an, le maximum qu'on peut retirer de son REER pour accéder à la propriété est passé de 20 000 à 25 000 \$ par personne, donc à 50 000 \$ par couple.

L'épargnant doit se rembourser dans un délai de 15 ans. Une personne qui a sorti le montant maximum devra donc rembourser 1666,67 \$ par année.

« Quelqu'un qui a bénéficié du RAP 2009 doit commencer à se rembourser en 2011, mais en réalité, il a jusqu'au 60^e jour de l'année suivante pour payer, donc jusqu'au 29 février 2012 », explique M^{me} Neuper.

Une personne qui ne rembourse pas complètement la somme minimum exigée verra ce montant s'ajouter à ses revenus imposables.

Et si on peut rembourser davantage? « Comme les remboursements ne réduisent pas son revenu imposable, mieux vaut maximiser ses cotisations REER et CÉLI », conseille M^{me} Neuper, tout en précisant que rien n'oblige quelqu'un qui vend sa maison à rembourser son RAP plus rapidement.

À qui s'adresse le RAP?

D'abord, il faut savoir qu'on peut bénéficier du RAP plusieurs fois dans sa vie, à condition de ne pas avoir été propriétaire depuis cinq ans. Mais ce n'est pas le seul critère. En fait, les conditions du RAP sont complexes et les experts interviewés recommandent fortement aux personnes intéressées d'aller chercher des conseils personnalisés.

Voici tout de même un cas classique. Madame a une maison. Son nouveau conjoint, qui n'est plus propriétaire depuis 10 ans, vient s'installer chez elle. Peu de temps après, il décide d'acheter la moitié de la maison



PHOTO MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE

Bien qu'il soit largement utilisé, il ne faudrait toutefois pas tenir le RAP pour acquis, rappellent les spécialistes. Pour y avoir droit, les nouveaux propriétaires doivent satisfaire à plusieurs conditions.

de sa conjointe. Il ne peut pas bénéficier du RAP, car il habite déjà dans la maison.

« Pour y avoir droit, il aurait dû faire l'achat de la maison avant de devenir le conjoint de madame et d'emménager avec elle. Ni lui, ni sa conjointe ne doivent être propriétaires de l'habitation admissible plus de 30 jours

avant le retrait », explique Maria Luise Neuper.

Et dans quel cas le RAP devient-il vraiment avantageux? Un bon exemple est celui d'un couple qui doit payer une assurance prêt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

« Avec 5 % de dépôt initial, la SCHL impose à l'acheteur une

assurance prêt qui coûte 2,75 % du capital emprunté. Si on arrive à donner un versement de 10 % du total en bénéficiant du RAP, le coût de l'assurance de la SCHL tombe à 2 % du capital. Si on arrive à 20 % du versement initial, il n'y a plus de prime à payer. Cela devient donc très avantageux. »

Toutefois, M. Deschênes

rappelle qu'il faut toujours utiliser le RAP dans une stratégie qui prend en compte la situation financière familiale globale. « Il faut regarder les différentes entrées de fonds, la nature des emplois occupés, les projets, etc. C'est par la suite qu'on peut trouver la meilleure façon pour une personne d'utiliser le RAP. »

REER

INVESTISSEZ ICI

obtenez maintenant
+30 %
d'économies d'impôt

Cotiser à un REER du Fonds de solidarité FTQ, c'est investir dans des entreprises québécoises prestigieuses et FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.



Fier partenaire d'affaires de JUSTE POUR RIRE

RÉGION DE MONTRÉAL

SIÈGE SOCIAL
8717, rue Berri, Montréal

BROSSARD
4805, boul. Lapinière

LAVAL
2100, boul. Le Corbusier, bureau 1

POINTE-AUX-TREMBLES
13515, rue Sherbrooke Est

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h



FONDS
de solidarité FTQ

514 383-FONDS (3663)
1 800 567-FONDS (3663)
www.fondsftq.com

REER 2010

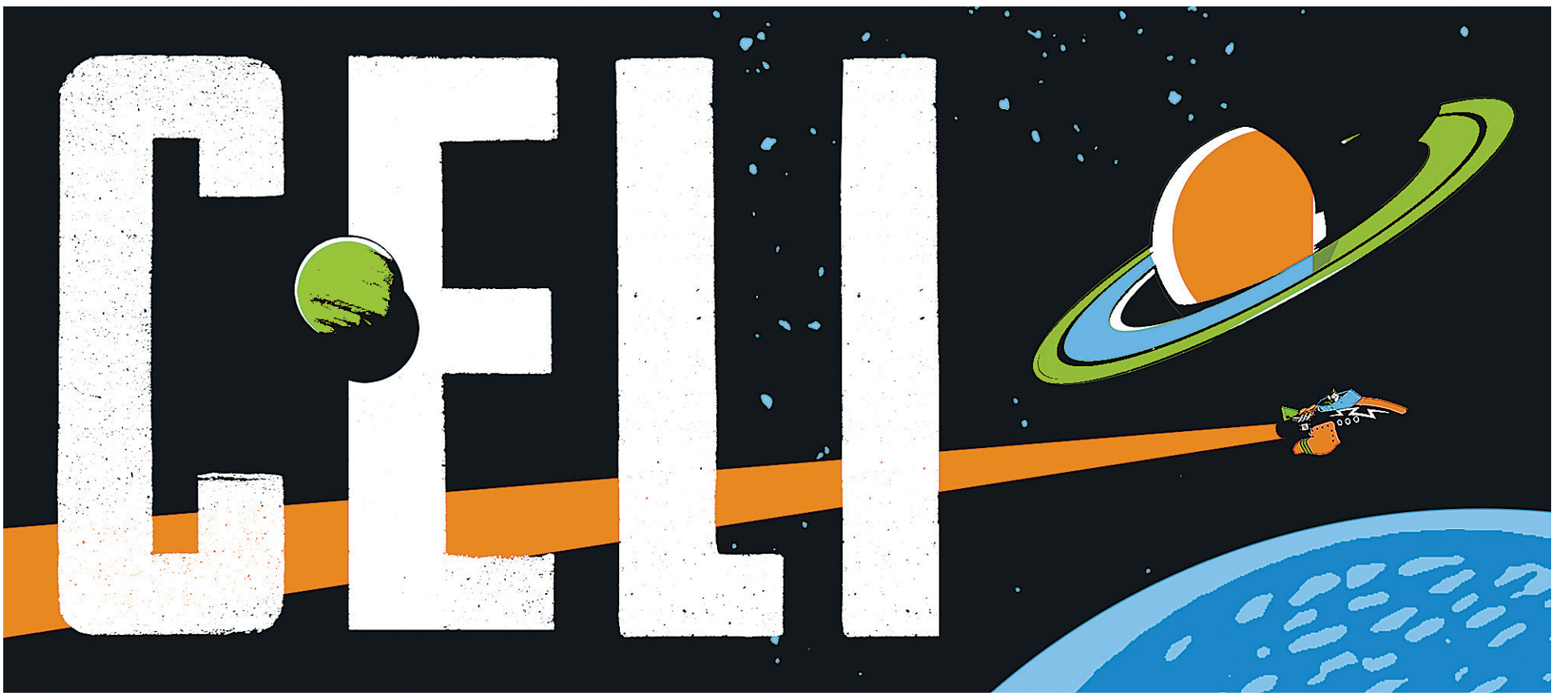


ILLUSTRATION PHILIPPE TARDIF, LA PRESSE

CELI

UN AN DÉJÀ

CHRISTINE DESLANDES
COLLABORATION SPÉCIALE

Économiser pour acheter une nouvelle voiture, payer le compte d'électricité, rénover la maison, voyager, lancer une entreprise...

C'est plus facile depuis le 1^{er} janvier 2009, date anniversaire du compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Ce nouveau régime enregistré encourage les Canadiens de plus de 18 ans à épargner à court terme atteindre divers objectifs, selon leur convenance. Les retraits et les revenus de placement tirés de ce compte sont non imposables.

Dans le monde fiscal, le CELI est considéré comme une véritable révolution. Aux yeux de Martin Leblanc, fiscaliste chez Samson Bélaire Deloitte & Touche, il s'agit de la plus importante innovation dans le traitement fiscal appliqué à l'épargne des 50 dernières années.

Avec le CELI, le contribuable a maintenant un encouragement fiscal pour économiser à court terme. Cet outil souple lui permet de retirer et de contribuer selon ses humeurs. Et si un particulier économise essentiellement pour la retraite, c'est comme si le gouvernement bonifiait tout à coup ses cotisations annuelles au REER de 5000\$.

Peu d'adeptes

Mais malgré les avantages indéniables que procure ce compte d'épargne libre d'impôt, on dénombre encore peu d'adeptes au Québec. Seulement 19% des Québécois ont ouvert un CELI en 2009, révèle un sondage réalisé l'automne dernier par le Groupe Investors. C'est très peu quand on sait que 54% des ménages québécois détiennent un REER.

Comment expliquer ce manque d'intérêt?

«Le CELI a été lancé en pleine récession, répond M.

Leblanc. Le contexte économique n'était pas propice à l'épargne.»

«Et les taux d'intérêt étaient extrêmement bas, continue-t-il. Ça encourageait très peu l'épargne, surtout que plusieurs Québécois se disaient désireux d'utili-

petit train va loin. Dans 10 ans, un ménage pourrait détenir 100 000\$ dans son CELI et tout le rendement sur ce capital sera libre d'impôt...

Une autre explication à ce désintéressement est que la popularité du programme de rénovation résidentielle

Le CELI est considéré comme une véritable révolution. Aux yeux de Martin Leblanc, fiscaliste chez Samson Bélaire Deloitte & Touche, il s'agit de la plus importante innovation dans le traitement fiscal appliqué à l'épargne des 50 dernières années.

ser le CELI comme coussin de sécurité et d'investir dans des placements *conservateurs*, qui rapportaient très peu.»

De plus, comme les cotisations en 2009 étaient limitées à 5000\$, les gens ont l'impression pour l'instant que ce n'est pas grand-chose. Mais

en 2009 aurait pu faire ombrage au CELI. «Ce programme incitait les contribuables à dépenser au lieu d'épargner...», note Martin Leblanc.

Enfin, la méconnaissance du CELI est une autre explication très probable. «Les

gens ont l'habitude d'épargner dans le REER, dit Nathalie Hotte, experte-conseil de la Banque Nationale Gestion privée. Mais le CELI, c'est autre chose.» Il faut une certaine sensibilisation pour que le contribuable y pense.

«Au fur et à mesure que les gens comprendront mieux le CELI et apprendront à l'utiliser à bon escient, les Québécois feront preuve d'un plus grand intérêt pour ce compte, continue-t-elle. Ce régime devrait, avec le temps, être aussi populaire que le REER.»

Et si le CELI réussissait effectivement à retenir l'attention du grand public, ses retombées sur le patrimoine familial seraient très bénéfiques. «Car s'il est bien utilisé, ce compte d'épargne libre d'impôt permettra un enrichissement des contribuables québécois, au détriment du fisc...», soutient Michel Babeu, associé chez RSM Richter Chamberland.

À qui s'adresse le CELI?

CHRISTINE DESLANDES
COLLABORATION SPÉCIALE

Collez-vous au portrait-robot du contribuable qui aurait avantage à avoir un CELI? Êtes-vous l'une de ces personnes qui pourront récupérer de l'argent du fisc? Si vous faites partie d'une des catégories ci-dessous, vous êtes assurément un bon candidat.

Les personnes fortunées

Si votre capacité d'épargne dépasse votre limite de cotisation au REER – possiblement parce que le régime enregistré de retraite de l'employeur accroît votre facteur d'équivalence – vous verrez dans le CELI un complément ou une solution de rechange intéressante par rapport à un compte de placements non enregistré imposable.

Même si la cotisation annuelle maximale peut sem-

bler modeste, elle est cumulative. Plus important encore, les retraits du CELI ne réduisent pas vos droits de cotisation, ce qui vous permettra d'encaisser vos gains cumulés sans incidence sur votre revenu, et de cotiser de nouveau pour remplacer vos placements (à partir de l'année civile suivant l'année du retrait).

Les personnes faisant face à l'incertitude

«Si vous épargnez en sachant qu'à court terme, vous pourriez faire des retraits, le CELI est particulièrement avantageux», dit Martin Leblanc, fiscaliste chez Samson Bélaire Deloitte & Touche.

C'est le cas, par exemple, des jeunes qui voudraient utiliser leurs économies pour démarrer leur carrière. Ces derniers apprécieront la souplesse du CELI.

«De même, si vous perdez votre emploi et obtenez une indemnité de départ, vous devriez mettre cet argent dans le CELI, pense Nathalie Hotte, experte-conseil de la Banque Nationale Gestion privée. Si vous décrochez un nouvel emploi au bout de six mois, vous pourrez alors transférer la somme dans votre REER.»

Les personnes sans revenu d'emploi ou d'entreprise

Contrairement au REER, le CELI ne nécessite pas d'avoir un revenu d'emploi ou d'entreprise pour y cotiser. Un jeune ou un retraité qui ne travaille pas pourra donc profiter de ce compte d'épargne non imposable.

Les personnes à faible revenu

Puisque ni les retraits ni les revenus gagnés dans le compte ne sont inclus dans le revenu

net du contribuable, le CELI est un outil efficace si vous recevez des prestations fondées sur le revenu, comme les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour la TPS, le supplément de revenu garanti (SRG) ou la sécurité de la vieillesse (SV).

«Le fait que le CELI n'a aucune incidence sur l'aide gouvernementale reçue représente un avantage indéniable pour les personnes à revenu faible ou modeste, dit Martin Leblanc. Non seulement la déductibilité des sommes versées dans un REER a peu de valeur pour elles, mais les revenus tirés d'un REER à la retraite réduisent le droit aux prestations du SRG, dont le but premier est d'offrir un niveau de vie décent aux aînés.»

Les couples?

Le CELI fait-il partie du patrimoine familial?

L'Agence du revenu du Canada (ARC) devrait bientôt trancher la question. «Jusqu'à présent, les avis publiés semblent indiquer que le CELI n'en ferait pas partie, note Michel Babeu, associé chez RSM Richter Chamberland. Si c'est le cas, ce régime ne ferait pas l'objet d'un partage systématique lors d'une séparation.»

Les gros épargnants

Que ce soit pour une voiture, des vacances ou des acomptes provisionnels pour les impôts, le CELI est une façon avantageuse d'épargner. En fait, tous ceux qui ont des placements à l'extérieur d'un régime enregistré auraient avantage à les détenir dans un CELI.

Donc, le CELI est avantageux pour presque tout le monde...

Cotisations pour les enfants et le conjoint

CHRISTINE DESLANDES
COLLABORATION SPÉCIALE

Peut-on cotiser pour ses enfants, son conjoint?

«Non seulement, il est permis de cotiser pour ses enfants de 18 ans et plus et son conjoint, mais il est avantageux de le faire», dit Martin Leblanc, fiscaliste chez Samson Bélaire Deloitte & Touche.

Car lorsque vous mettez de l'argent dans le CELI d'autrui, vous n'affectez en rien votre

limite de cotisation annuelle. Vous pouvez donc cotiser 5000\$ dans votre régime et 5000\$ dans celui de votre conjoint.

De plus, les règles d'attribution, qui obligent une personne à déclarer les revenus de placement lorsqu'elle fait un prêt sans intérêt ou donne une somme à un proche pour qu'il investisse, ne s'appliquent pas au CELI. Les prêts ou les dons aux fins d'achat d'un CELI peuvent donc devenir un élé-

ment important de la planification financière personnelle. Ils peuvent en outre égaliser des revenus futurs ou alléger le fardeau fiscal de la famille.

«Par exemple, le pourvoyeur d'une famille qui a 20 000\$ dans un compte d'épargne dont les revenus sont imposables pourrait mettre 5000\$ dans son CELI, 5000\$ dans le CELI de sa conjointe et 5000\$ dans le CELI de ses deux enfants majeurs. Les 20 000\$ fructifieraient alors à l'abri de

l'impôt, et la famille s'enrichirait plus rapidement», explique M. Leblanc.

La souplesse du CELI pourrait même permettre aux ménages de venir en aide à une personne dans le besoin. «Si un enfant traverse des difficultés financières, on peut mettre de l'argent dans son CELI en spécifiant qu'il a seulement le droit d'utiliser les revenus de placement, dit Nathalie Hotte, experte-conseil de la Banque

Nationale Gestion privée. Lorsque ses finances iront mieux, le capital sera remboursé au parent aidant.»

Le CELI est aussi un bon moyen de partager le patrimoine familial. «Un grand-papa pourrait mettre 5000\$ dans le CELI de ses enfants ou petits-enfants au lieu de leur laisser un héritage, dit Michel Babeu, associé chez RSM Richter Chamberland. Il donne de son vivant au lieu de donner au décès.»

Que choisir: CELI ou REER?

CHRISTINE DESLANDES
COLLABORATION SPÉCIALE

Si vous êtes de ceux qui ne peuvent pas maximiser à la fois leurs contributions REER et CELI, vous devrez choisir l'un ou l'autre des régimes.

Pour prendre cette décision, vous devrez tenir compte de votre situation personnelle.

Par exemple, plusieurs pensent que le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) doit être priorisé à cause de son avantage à court terme qui est de diminuer le coût des contributions.

À la limite, vous pouvez même emprunter pour contribuer au REER et utiliser le remboursement d'impôt pour rembourser ce prêt.

Le remboursement d'impôt est comme une ristourne sur votre contribution. Il a l'avantage de vous donner de l'argent pour faire autre chose, comme rembourser l'hypothèque ou mettre de l'argent

dans le compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Mais dans les faits, le fardeau fiscal (taux d'imposition, crédits et allocations) influencera beaucoup cette décision.

« Au Québec, la tranche dangereuse, c'est 35 000 \$, dit Nathalie Hotte, experte-conseil de la Banque Nationale Gestion privée. Si on gagne un peu plus, on paie auto-

matiquement beaucoup plus d'impôt. En bas de ce seuil, le REER est plus un choix qu'une nécessité. »

Si le taux d'imposition s'avère plus faible à la retraite que du temps de la vie active, alors le REER sera, à rendement égal, plus avantageux que le compte CELI.

matiquement beaucoup plus d'impôt. En bas de ce seuil, le REER est plus un choix qu'une nécessité. »

Or, comme les revenus gagnés peuvent fluctuer dans le temps, cette décision n'est pas statique. Un contribuable pourrait, par exemple, mettre ses économies dans un CELI

lorsque son fardeau fiscal est plus faible et transférer cette épargne dans son REER lorsqu'il est davantage imposé.

Fiscalité à la retraite

Le dilemme entre REER et le CELI est aussi influencé par les taux d'imposition prévus à la retraite.

Si le taux d'imposition s'avère plus faible à la retraite

que du temps de la vie active, alors le REER sera, à rendement égal, plus avantageux que le compte CELI (voir tableau). La raison est fort simple, le remboursement d'impôt engendré par la contribution sera plus élevé que l'impôt payé lorsque ce même montant sera retiré.

Comme les gens planifient généralement de retirer de 60 à 70 % de leur revenu d'emploi à la retraite, il est logique de supposer que le taux d'imposition sera moindre à la retraite, et que le REER sera plus avantageux. Mais, outre le taux d'imposition, il faut considérer tous les crédits et aides gouvernementaux basés sur les revenus.

En contribuant au REER, un travailleur avec un revenu modeste pourrait tirer avantage de la fiscalité québécoise. Par contre, lorsqu'il sera à la retraite, les retraits du REER pourraient lui faire perdre le supplément de revenu garanti (SRG) ou réduire sa pension de vieillesse.

« Ainsi, une personne de 62 ans qui aimerait toucher le SRG à la retraite, mais qui a un peu d'épargne dans le REER, devrait décaisser son REER avant la retraite et mettre l'argent dans son CELI », dit Nathalie Hotte. Les retraits de ce compte étant non imposables.

Besoin de flexibilité et préférences

Mais il ne faut pas seulement tenir compte des facteurs mathématiques.

Par exemple, certains individus seront attirés par la grande flexibilité du CELI, particulièrement si les rentrées de fonds futures sont incertaines. Ou encore, ils voudront utiliser ce compte pour garantir un prêt, ce qui est impossible avec le REER. « De plus, si l'objectif est d'épargner pour la retraite, le REER agit comme barrière psychologique à la dépense prématurée de l'épargne-retraite parce que les retraits sont imposés, note Johanne Allaire, planificatrice chez RBC Gestion d'actifs. À l'inverse, la flexibilité du CELI pourrait inciter certaines personnes à dépenser. »

Enfin, certaines formes de REER son insaisissables, contrairement au CELI. Le REER peut donc vous protéger contre l'incertitude financière.

EXEMPLE CHIFFRÉ DE L'IMPACT FISCAL FUTUR

COTISATION 2009	REER			CELI
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
	9 091\$	9 091\$	9 091\$	5 000\$
Retour impôt 45 %	(4 091)\$	(4 091)\$	(4 091)\$	—
Coût net	5 000\$	5 000\$	5 000\$	5 000\$
Accumulation 20 ans 6 %	29 156\$	29 156\$	29 156\$	16 036\$
Taux d'impôt - retraite	35 %	45 %	55 %	0 %
Impôts	(10 205)\$	(13 120)\$	(16 036)\$	—
Valeur nette	18 951\$	16 036\$	13 120\$	16 036\$

Le tableau suivant illustre la valeur après impôt d'un REER comparativement à celle produite par un CELI. Dans tous les cas, nous présumons un taux de déduction REER de 45 %. Toutefois, nous avons vérifié le montant net du REER selon trois taux d'imposition lors du retrait. Le traitement fiscal du CELI le place en situation comparable à l'accumulation d'un REER si le taux de déduction du REER équivaut au taux d'imposition lors du retrait (Scénario 2 : taux de 45 % à la déduction et à l'imposition). Les valeurs nettes sont identiques à 16 036 \$ après 20 ans.

Source : Régie des rentes du Québec

Comment optimiser l'avantage fiscal du CELI?

CHRISTINE DESLANDES
COLLABORATION SPÉCIALE

À peine lancé, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) a frappé l'imagination. Rapidement, les fiscalistes se sont mis à ébaucher des stratagèmes fiscaux ingénieux. Au point que le gouvernement fédéral a dû intervenir en octobre dernier pour endiguer l'hémorragie...

Voici des exemples de stratégies axées sur le CELI:

Les revenus de placement

Les revenus tirés du CELI n'étant pas imposables, il apparaît avantageux d'investir dans des placements ayant le taux d'imposition le plus élevé, soit les placements rapportant des intérêts (taux d'imposition maximal de 48 %).

« Mais en réalité, si les rendements d'intérêt sont beaucoup moins élevés que ceux des dividendes ou du gain en capital, ce n'est plus vrai », note Michel Babeu, associé chez RSM Richter Chamberland. À preuve, si vous placez 5000 \$ à 2 % d'intérêt, les revenus de 100 \$ ne seront pas imposables. Par contre, si vous achetez des actions dans le CELI et que leur cours monte de 20 %, un gain en capital de 1000 \$ (imposable à 50 %) sera libre d'impôt.

Il peut donc être avantageux d'intégrer les dividendes et le gain en capital au CELI. « Mais à condition d'éviter les pertes en capital... qui seront des pertes sèches, ne pouvant réduire d'autres gains », précise Nathalie Hotte, experte-conseil de la Banque Nationale Gestion privée.

La planification fiscale

Le taux d'imposition progressif, les crédits d'impôt, les aides gouvernementales...

Pour la classe moyenne et les gens à faible revenu, le fait d'ajouter 1000 \$ aux revenus déclarés pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

« Par exemple, une famille monoparentale, ayant trois enfants, dont le revenu passe de 38 000 à 39 000 \$, doit remettre 826 \$ au fisc par le truchement de l'impôt plus élevé, mais aussi de la réduction du crédit de TPS, des allocations familiales, etc. », estime Nathalie Hotte.

Le CELI encourage donc cette tranche de contribuables à épargner, sachant que les revenus de placement seront libres d'impôt.

Les parts d'une société privée

Toute personne qui détient moins de 10 % d'une société privée peut mettre ces parts dans son CELI.

Cette mesure a poussé des fiscalistes à ébaucher des stratagèmes fiscaux agressifs. L'une d'entre elles proposait de convertir une partie de la rémunération de l'actionnaire et la totalité de la plus-value future en rendement entièrement libre d'impôt.

« Mais le gouvernement fédéral a stipulé que cette stratégie est assujettie aux règles sur les avantages prévues à la partie XI.01 de la Loi de l'impôt sur le revenu, dit Michel Babeu. Les revenus tirés de la sorte sont donc imposables au taux de 100 %... »

Les cotisations excédentaires « délibérées »

Au départ, toute somme cotisée en trop au CELI était assujettie à une pénalité de 1 % par mois.

Mais certains boursicoteurs, qui estiment pouvoir faire des rendements supérieurs à cette pénalité, ont cotisé des sommes largement supérieures à 5000 \$.

Jugeant ces cotisations abusives, le gouvernement a décidé que le revenu que le fisc pourra raisonnablement attribuer à des cotisations excédentaires délibérées sera entièrement imposable à l'avenir. Le ministre du Revenu aura le pouvoir discrétionnaire de rajuster les droits de cotisation du contribuable.

Les transferts d'actifs

Des contribuables ont transféré massivement des actifs qui avaient pris de la valeur dans un autre compte établi à leur nom dans leur CELI. Dans bien des cas, ces transferts passent pour de simples opérations d'achat et de vente d'actifs, et non comme des cotisations ou des retraits au CELI. Ces contribuables futés ont ainsi touché de jolis profits qui échappent à l'impôt.

Mais le gouvernement a mis un stop à ces transferts. Maintenant, les montants d'un CELI qui peuvent raisonnablement être attribués à des opérations de transfert d'actifs sont assujettis aux règles sur les avantages. Par conséquent, ils sont imposables au taux de 100 %.

Le jumelage de comptes

Il est possible d'ébaucher des stratégies de placement qui jumellent le CELI au compte REER ou au compte non enregistré.

« Par exemple, si vous détenez des actions de CGI, achetées à 20 \$ chacune, dans un compte ordinaire, et leur cours est maintenant de 6 \$, vous pouvez racheter des actions à prix plus bas à l'intérieur du CELI. Lorsque le prix remontera à 16 \$, vous vendrez toutes vos actions, dit Michel Babeu. Vous aurez alors un gain non imposable dans le CELI et une perte déductible dans le compte non enregistré. »



ILLUSTRATION PHILIPPE TARDIF, LA PRESSE

REER 2010

L'AMF demande aux investisseurs d'être prudents

MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

Chaque année, lors de la campagne REER, l'Autorité des marchés financiers (AMF) répète aux investisseurs d'être prudents et d'investir avant de faire confiance à quelqu'un pour placer ses économies.

Or, avec la multiplication de fraudes qui ont éclaté au grand jour ces dernières années, il semble que les investisseurs commencent réellement à devenir plus prudents.

La règle numéro un que doit respecter tout investisseur avant de faire affaire avec une personne est de vérifier qu'elle est inscrite auprès de l'AMF.

« Cela doit devenir un réflexe. D'ailleurs, le centre de renseignements de l'AMF reçoit 60 % plus d'appels depuis la dernière moitié de l'année 2009. Les gens veulent avoir de l'information sur la personne qui les conseille, ou encore, sur une situation particulière qu'ils vivent », affirme Sylvain Théberge, porte-parole de l'AMF.

Une campagne qui frappe est d'ailleurs menée par l'AMF depuis plusieurs mois pour conscientiser les gens à l'importance d'investir avant d'investir.

« Les gens ont une meilleure compréhension des règles de base qu'ils doivent suivre pour se protéger. Cela dit, je crois que c'est tout de même important de rappeler au public que plus de 99 % des gens qui travaillent dans le secteur financier le font de façon impeccable et développent une relation de confiance avec leurs clients. Toutefois, il faut éviter de tomber sur la pomme pourrie », ajoute-t-il.

En plus du centre de renseignements, il est possible de vérifier rapidement sur le site web de l'AMF si une entreprise ou un individu est autorisé à exercer.

Faire son bilan

L'AMF conseille également aux investisseurs de faire le point sur leur situation et sur leurs objectifs avant d'aller rencontrer leur planificateur financier.

« Il faut regarder son niveau d'endettement, ses projets, son moment idéal pour prendre sa retraite, ses économies, ce dont on aura besoin à sa retraite ainsi que les risques qu'on est prêt à prendre », explique M. Théberge.

Bien sûr, tout bon planificateur financier posera ces questions à son client. « Mais encore faut-il savoir quoi lui répondre, ajoute-t-il. On ne prend pas le temps de penser à ces questions dans notre quotidien. »

Prendre son temps

Pendant la période REER, tout va souvent très vite et les gens prennent souvent des décisions précipitées. Or, l'AMF conseille aux investisseurs de prendre leur temps pour regarder ce qu'on leur propose.

« On doit recevoir un document écrit dans lequel on retrouve généralement le rendement annuel du produit et sa moyenne sur cinq ou 10 ans, précise Sylvain Théberge. Les documents doivent être simples à comprendre et ne pas inonder d'information l'investisseur. D'ailleurs, rien ne l'oblige à acheter tout de suite! Pourquoi ne pas aller demander conseil à d'autres personnes? »

Le problème, bien souvent, remarque-t-on à l'AMF, c'est que les investisseurs croient que c'est le planificateur financier qui a le contrôle. Pourtant, ce n'est pas le cas.

Le site internet de l'AMF contient plusieurs documents informatifs vulgarisés pour les consommateurs, comme le tout nouvel aide-mémoire Avant d'investir dans vos REER... Investiguer!

L'Autorité des marchés financiers : www.lautorite.qc.ca
Centre de renseignements : 1 877 525-0337.

FERR

Pour une grande flexibilité

MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

Lorsqu'on atteint 71 ans, le gouvernement oblige tout épargnant à prendre une décision par rapport à son REER. Ou il fait un transfert dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), ou il achète une rente.

À qui s'adresse le FERR et quels sont ses avantages?

« Le grand avantage du FERR, c'est que le capital et le revenu continuent à profiter à l'abri de l'impôt. Donc, moins on pige dedans, plus son portefeuille continue de croître », indique Gabriel Lancry, gestionnaire de portefeuille et administrateur associé, Gestion de patrimoine, chez Scotia McLeod.

« Et l'épargnant continue de choisir les types de placement qui composent son FERR », précise Diane Rioux, planificatrice financière chez RBC.

C'est très différent de la rente qui consiste à vendre son REER à une institution financière en échange d'une somme fixe qu'on recevra périodiquement pour le restant de sa vie, peu importe les fluctuations du marché. Toutefois, en transférant son REER dans un FERR, l'épargnant se voit obligé de retirer un montant minimum annuellement.

« Quelqu'un qui a 72 ans devra retirer 7,38 % de la valeur de son FERR. Le pourcentage exigé progressera au fil des ans pour atteindre 20 % à 94 ans », précise M. Lancry.

L'épargnant a aussi le choix entre différents types de versement. « Le revenu peut être mensuel, trimestriel, ou annuel. Le FERR a l'avantage d'être une option très souple pour le retraité », indique M^{me} Rioux.

« Le grand avantage du FERR, c'est que le capital et le revenu continuent à profiter à l'abri de l'impôt. »

Par contre, il faut savoir qu'on ne peut pas convertir un compte de retraite immobilisé (CRI) en FERR.

Mais à qui convient le FERR?

« Le FERR est intéressant pour quelqu'un qui a toujours géré son REER et qui est confortable là-dedans. C'est un peu une suite logique », affirme M. Lancry.

Pour ceux qui ont de la difficulté à choisir entre le

FERR et la rente, sachez qu'il est possible de combiner les deux: transformer une partie de son REER en FERR et vendre l'autre partie pour obtenir une rente fixe.

Quelques trucs d'experts

Aux yeux de Gabriel Lancry, il est évident qu'on ne gère pas son FERR comme on a géré son REER. « Lorsqu'on est rendu à 70 ans et plus, c'est bien évident que la tolérance au risque a changé. Il faut protéger le capital qu'on a accumulé pendant toute sa vie active tout en dégagant des revenus suffisants pour qu'on puisse profiter de sa retraite », explique-t-il.

Il faut aussi planifier d'avoir toujours les liquidités suffisantes pour faire ses retraits minimums dans son FERR. « On ne devrait jamais avoir à casser de placement pour faire ses retraits. L'idéal, c'est même de se prévoir toujours un choix d'actifs dans son portefeuille qu'on peut sortir selon les avantages du moment », ajoute le gestionnaire de portefeuille.

Il faut également penser à l'impôt. « Lorsqu'on fait un retrait de son FERR, une partie est retenue à la source, mais quelqu'un qui sait qu'il devra payer davantage d'impôt parce qu'il a d'autres

revenus peut demander qu'on en retienne plus, pour ne pas avoir de mauvaise surprise », conseille M^{me} Rioux.

D'ailleurs, puisqu'avec un FERR, les sommes retirées viennent s'ajouter aux autres revenus du retraité qui paye de l'impôt sur son revenu total, Gabriel Lancry conseille d'utiliser tous ses autres revenus avant d'utiliser ceux du FERR.

« Donc, idéalement, jusqu'à 71 ans, on utilise ses autres revenus et s'il en reste lorsqu'on transforme son REER en FERR, on retire toujours le minimum du FERR, jusqu'à ce qu'on ait épuisé ses autres revenus. On devrait toujours gérer ses actifs de façon globale, en regardant ce qu'on a dans son FERR et ce qu'on a ailleurs. »

Et si jamais, une année, on veut faire un voyage et, pour cette raison, sortir un plus gros montant de son FERR? « On peut le faire sans problème et retourner aux retraits minimums les années suivantes », ajoute-t-il.

Enfin, l'an dernier, en raison du krach boursier, le gouvernement a permis aux épargnants de remettre 25 % de leur retrait minimum dans leur FERR. Cette mesure exceptionnelle n'a pas été reconduite cette année.



Ceux qui ont l'habitude d'investir régulièrement profitent habituellement d'une retraite agréable.

Composez le 1 800 463-3863, ou rendez-vous à une succursale ou à rbc.com/investir

S'il est une vérité démontrée, c'est que s'en tenir à un plan d'investissement solide est le chemin le plus sûr vers une retraite comme on l'imagine. Communiquez avec un conseiller qui vous aidera à investir régulièrement. Grâce à un plan de cotisations automatiques comme le CELI-MATIQUESM ou le REER-MATIQUESM de RBC, vous penserez d'abord à vous en investissant dans votre avenir sans compromettre votre mode de vie actuel. RBC vous donne des conseils adaptés à vos besoins – des conseils à votre image.



SM COVAN, 2005. Utilisée sous licence. SM/© Marques de commerce et marques déposées de la Banque Royale du Canada. Les services de planification financière et les produits de placement comme les fonds communs de placement sont fournis par Fonds d'investissement Royal Inc. Les certificats de placement garanti et les produits de crédit sont offerts par la Banque Royale du Canada. Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Gestion d'Actifs Inc., la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et Phillips, Hager & North Gestion de placements ltée sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Fonds d'investissement Royal Inc. est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.